

## PRÉCISIONS IMPORTANTES

Bonjour à tous,

Le 27 mars 2020, dans une lettre adressée aux dirigeants et partenaires du réseau de l'éducation, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), Jean-François Roberge, apportait quelques précisions à la suite de l'annonce du prolongement de la fermeture des établissements scolaires du Québec jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020.

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) est intervenu auprès de l'employeur, la Commission scolaire de Laval (CSDL) pour que les directives qui seront transmises au personnel enseignant par les directions d'école et de centres soient précises et uniformes. Cela dans le but d'éviter d'ajouter à la confusion bien présente. L'employeur doit veiller à ne pas développer un sentiment d'anxiété au sein du personnel.

De façon générale, voici les éléments importants à souligner :

- 1- De concert avec la santé publique, l'opération récupération des effets personnels et scolaires absolument nécessaires est annulée jusqu'à nouvel ordre. D'ici le premier mai, seules les directions pourront accéder à leur école ou centre. Les établissements sont fermés au personnel et au public. Vous ne devez donc pas vous présenter sur votre lieu de travail, et ce, même si la direction vous y invite.
- 2- Les examens ministériels pour l'année scolaire 2019-2020 sont annulés. Il en va de même pour les examens communs de la CSDL.
- 3- Les enseignantes et les enseignants, sur la base des évaluations déjà réalisées et de leur jugement professionnel, pourront préparer les bulletins finaux. Il reste cependant, sur ce sujet, plusieurs précisions à obtenir sur le processus.
- 4- À compter du 6 avril, le MÉES fera parvenir, de manière hebdomadaire aux directions d'établissement, une trousse d'activités pédagogiques, clé en main, à faire parvenir aux parents. Il est possible que vous soyez invité à enrichir cette trousse. Vous pouvez le faire, si vous le désirez; cela doit cependant se faire sur une base **volontaire**. La direction ne peut vous obliger à y participer.

Syndicat de l'enseignement  
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood  
Laval (Québec)  
H7N 4B2

Téléphone :  
450 978-1513

Télécopieur :  
450 978-7075  
[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)